

Conseil municipal de Tourcoing

SEANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 1922

La réduction des prix de location des compteurs et du minimum de consommation des petits abonnés d'éclairage. — L'aménagement de l'ancienne propriété Scot au Blanc-Seau. — Budget primitif communal pour l'exercice 1923. — Un don au Musée de deux œuvres du maître André Loust. — La circulation des tramways et le sens unique aux abords de la Grand'Place.

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 11, à 17 h. 30, sous la présidence de M. Ledu, maire. M. Tarel est nommé secrétaire de séance. Après l'appel nominal, lecture est donnée par M. Wullerval, secrétaire général, du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté. L'assemblée aborde ensuite les questions à l'ordre du jour.

AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE LA BOURSE DU TRAVAIL, RUE DE GUINNES

En vue de l'exécution de certains travaux d'aménagement intéressant l'ensemble de la rue de Guinnes, l'Assemblée décide : 1° que les travaux feront l'objet d'un adjudication publique ; 2° que pour faire face à la dépense évaluée à 240.000 fr., il sera affecté à cet effet de 210.000 fr. inscrits à l'art. 150 du budget supplémentaire de l'exercice courant ; pour le surplus, soit 30.000 fr., il sera ouvert au budget supplémentaire de 1923 par un complément de crédit à prélever sur les disponibilités du dit exercice.

DONNAGES DE GUERRE

Restauration des propriétés communales

L'Assemblée homologue les comptes de dépenses de réparations effectuées de guerre qui s'élèvent à 9.522.661 fr. 34. Elle décide, en outre, de verser au Service de la Restauration une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing. Elle se réserve de voter ultérieurement un complément de crédit de 200.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ SCOT AU BLANC-SEAU

En vue de donner au Blanc-Seau d'un jardin public, le Conseil, dans sa séance du 21 novembre 1919 et du 21 mai 1921, a décidé l'affectation d'une propriété donnant sur les rues de Monsieure, Châtelet et d'Armentières.

CONDITION PUBLIQUE

Il est décidé d'adjuger aux groupes d'habitants, en vue de la construction de maisons, d'après les plans dressés par les architectes de la commune, la construction de quatre maisons à deux étages, avec cour, et d'être installé, pour la durée de la construction, sur le terrain, un bâtiment principal de 1.000.000 francs (1.000.000 fr.) et pour l'année, de 300.000 fr. (300.000 fr.).

SERVICE DES EAUX

Le Conseil homologue la réduction des tarifs de gaz et d'électricité, ainsi que de l'abonnement à la consommation. Elle décide de verser à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

ETABLISSEMENT DE BAINS

Le rapport de M. le Maire fait connaître qu'il serait nécessaire de relever le prix du ticket d'entrée des enfants des écoles et des membres des sociétés sportives et des sociétés de la commune.

INSTITUT COLBERT

Achat de machines. — Fourniture de mobiliers. Les travaux de construction de l'école textile et des locaux de l'école sont poussés activement et l'on peut prévoir à brève échéance l'achèvement de ces travaux. Le Conseil décide d'acheter à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. pour la reconstruction de l'école textile.

INSUFFISANCE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 1922

Lecture est donnée des crédits insuffisamment votés. Leur total s'élève à 228.515 fr. 70, dont 190.000 fr. pour la reconstruction de l'école textile et 38.515 fr. 70 pour la reconstruction de l'école primaire.

CONSTRUCTION D'UNE CLASSE, RUE DES CHAMPS

Par suite de l'augmentation du nombre des enfants dans l'école de la rue des Champs, il est décidé qu'une nouvelle classe sera construite. Le budget primitif de l'exercice 1923 sera affecté à cet effet d'une somme de 150.000 fr.

LA RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE, RUE DES ORPHELINS

Étant donné l'état de vétusté du bâtiment de l'école de la rue des OrpHELINS, qui nécessite l'affectation de plusieurs classes, le Conseil décide de procéder à la reconstruction de ce bâtiment, qui posséderait huit classes. La dépense est évaluée à 1.500.000 fr. Une subvention sera demandée à l'Etat et les travaux mis en adjudication.

COLLEGE DE JEUNES FILLES

Le budget primitif pour 1923 pour l'externat se balance par 192.044 fr. en recettes et en dépenses. Pour l'internat, les recettes sont : 180.000 fr. et les dépenses, 130.020 fr. Le budget est approuvé.

BUDGET PRIMITIF DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Le budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'année 1923, s'établit ainsi qu'il suit : Recettes, 1.142.254 fr. ; dépenses, 1.142.210 fr. 50. Soit un excédent de recettes de 43.743 fr. 50. Ce budget est approuvé.

VOIRIE

Tant en maintenant l'interdiction prononcée en principe contre l'établissement de poubelles, montées sur roues, le long des façades sur la voie publique, l'Assemblée, sur la proposition de l'Administration, décide que ces installations pourront être autorisées par arrêtés spéciaux lorsqu'elles intéressent des rues où la circulation ne sera pas très active, et sous réserve que l'équipement sera mobile et qu'il sera normalement replié dans les bâtiments, en arrière du nu du mur.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR L'EXERCICE 1923

Le rapport de M. le Maire débute par les constatations que voici : L'année 1922 a été meilleure que sa devancière, nous le devons à la prospérité des affaires et à une recrudescence d'activités de l'industrie et

à la première qui se trouve à la charge du contribuable et à son domicile, dans ce que toutefois la déduction totale puisse dépasser le double du minimum de loyer. Cette augmentation sera, conformément à l'art. 16 de la loi du 12 juillet 1912, portée à trois dixèmes par personne pour les contribuables qui ont plus de trois personnes à leur charge, sans que toutefois la déduction totale puisse dépasser le triple du minimum de loyer.

Les autres déclarations de la loi de 1922, portant sur le régime des impôts fonciers, sont adoptées. Les habitants qui ont plus de trois personnes à leur charge, sans que toutefois la déduction totale puisse dépasser le triple du minimum de loyer.

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS LOCALES

M. Lambrecht demande que la subvention des sociétés musicales soit augmentée de 4.000 francs.

THEATRE MUNICIPAL

Assurance contre l'incendie

Assemblée des souscripteurs des Compagnies d'assurances à primes évaluées, recueillies, réunies pour couvrir la valeur des objets mobiliers, appartenant au Théâtre municipal.

CHENILS VICINAUX

Le Conseil vote l'inscription au budget communal de cinq centimes ordinaires pour les chenils vicinaux de toutes catégories ; décide de prélever sur les ressources ordinaires de la ville les ressources des chenils, d'après les dépenses de la commune.

TRAMWAYS

GRAND-PLACE

Le Conseil décide de verser à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

VACANCES DES ECOLES COMMUNALES

Les six jours annuels de vacances sont fixés à l'été, du mardi 18 août au lundi 3 septembre, et au printemps, du mardi 25 mars au lundi 3 avril.

VENTE DE VIEUX MONUMENTS DE L'ANCIEN CIMETIERE

Les monuments non réclamés et ayant appartenu à l'ancien cimetière, rue Flandre-Gauche, seront vendus par ministère du commissaire-priseur de Tourcoing.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Conseil approuve le cahier des charges pour l'adjudication, en trois lots, des fournitures classiques et du matériel de classement en 1923.

LEGS LEHEMBRE

Le Conseil accepte le legs de M. Paul Lehembre. La Ville aura à charge, au moment de la liquidation, une somme de 100.000 francs, versée à la commune de Tourcoing.

SUBVENTION AUX COMBATTANTS

Le Conseil décide de verser à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

QUESTIONS DIVERSES

Assemblée décide l'acquisition d'un terrain sis rue de la Laitie, en vue de l'installation d'un poste de transformation électrique.

LE PAVAGE DES RUES

Le résultat de ce rapport qu'une réflexion de passage va être effectuée, un crédit étant voté au budget.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Le Conseil adopte un vœu de M. Lervage, tendant à la suppression du certificat de vie et l'établissement d'une carte d'identité pour les pensionnés.

DÉPLACEMENT DES TOMBEAUX MILITAIRES

Le Ministre de l'Intérieur communie les préfets, dans un arrêté du 26 novembre 1922, portant sur la communication aux familles intéressées, des dispositions prises à l'égard des tombes de leurs parents, morts à l'ennemi.

DANS LA POLICE

M. Desmetre, commissaire de police, chef de la Sûreté, est promu à la classe exceptionnelle.

LES FUNÉRAILLES DES MORTS GLOIREUX

Aujourd'hui, mardi, à 14 h. 30, seront célébrées en l'église Notre-Dame, les funérailles solennelles de MM. Albert Baudin, soldat au 43e R. I. et de Desmetre, 9e régiment d'artillerie, tué à la bataille de l'Ailette.

LA QUESTION DES BAINS

Un groupe de lecteurs nous adressent, il y a quelques jours, une lettre, dans laquelle ils exposent très judicieusement leurs doléances sur la situation de notre ville, relativement aux bains publics.

LES CONFÉRENCES DE LA « REVUE FRANÇAISE »

La Revue Française fera donner, cet hiver, une série de conférences très intéressantes. Le sujet de ces conférences est d'un choix très heureux : Les femmes et la civilisation. Sous ce titre général, débiteront successivement les silhouettes féminines les plus curieuses, les plus variées, les plus dignes de notre admiration et de notre curiosité.

Chronique Locale ROUBAIX

NOUVEAUX BAINS

Aujourd'hui, mardi, à 14 h. 30, seront célébrées en l'église Notre-Dame, les funérailles solennelles de MM. Albert Baudin, soldat au 43e R. I. et de Desmetre, 9e régiment d'artillerie, tué à la bataille de l'Ailette.

LES CONFÉRENCES DE LA « REVUE FRANÇAISE »

La Revue Française fera donner, cet hiver, une série de conférences très intéressantes. Le sujet de ces conférences est d'un choix très heureux : Les femmes et la civilisation. Sous ce titre général, débiteront successivement les silhouettes féminines les plus curieuses, les plus variées, les plus dignes de notre admiration et de notre curiosité.

THEATRE MUNICIPAL

Assurance contre l'incendie

Assemblée des souscripteurs des Compagnies d'assurances à primes évaluées, recueillies, réunies pour couvrir la valeur des objets mobiliers, appartenant au Théâtre municipal.

CHENILS VICINAUX

Le Conseil vote l'inscription au budget communal de cinq centimes ordinaires pour les chenils vicinaux de toutes catégories ; décide de prélever sur les ressources ordinaires de la ville les ressources des chenils, d'après les dépenses de la commune.

TRAMWAYS

GRAND-PLACE

Le Conseil décide de verser à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

VACANCES DES ECOLES COMMUNALES

Les six jours annuels de vacances sont fixés à l'été, du mardi 18 août au lundi 3 septembre, et au printemps, du mardi 25 mars au lundi 3 avril.

VENTE DE VIEUX MONUMENTS DE L'ANCIEN CIMETIERE

Les monuments non réclamés et ayant appartenu à l'ancien cimetière, rue Flandre-Gauche, seront vendus par ministère du commissaire-priseur de Tourcoing.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Conseil approuve le cahier des charges pour l'adjudication, en trois lots, des fournitures classiques et du matériel de classement en 1923.

LEGS LEHEMBRE

Le Conseil accepte le legs de M. Paul Lehembre. La Ville aura à charge, au moment de la liquidation, une somme de 100.000 francs, versée à la commune de Tourcoing.

SUBVENTION AUX COMBATTANTS

Le Conseil décide de verser à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

QUESTIONS DIVERSES

Assemblée décide l'acquisition d'un terrain sis rue de la Laitie, en vue de l'installation d'un poste de transformation électrique.

LE PAVAGE DES RUES

Le résultat de ce rapport qu'une réflexion de passage va être effectuée, un crédit étant voté au budget.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Le Conseil adopte un vœu de M. Lervage, tendant à la suppression du certificat de vie et l'établissement d'une carte d'identité pour les pensionnés.

DÉPLACEMENT DES TOMBEAUX MILITAIRES

Le Ministre de l'Intérieur communie les préfets, dans un arrêté du 26 novembre 1922, portant sur la communication aux familles intéressées, des dispositions prises à l'égard des tombes de leurs parents, morts à l'ennemi.

DANS LA POLICE

M. Desmetre, commissaire de police, chef de la Sûreté, est promu à la classe exceptionnelle.

LES FUNÉRAILLES DES MORTS GLOIREUX

Aujourd'hui, mardi, à 14 h. 30, seront célébrées en l'église Notre-Dame, les funérailles solennelles de MM. Albert Baudin, soldat au 43e R. I. et de Desmetre, 9e régiment d'artillerie, tué à la bataille de l'Ailette.

LA QUESTION DES BAINS

Un groupe de lecteurs nous adressent, il y a quelques jours, une lettre, dans laquelle ils exposent très judicieusement leurs doléances sur la situation de notre ville, relativement aux bains publics.

LES CONFÉRENCES DE LA « REVUE FRANÇAISE »

La Revue Française fera donner, cet hiver, une série de conférences très intéressantes. Le sujet de ces conférences est d'un choix très heureux : Les femmes et la civilisation. Sous ce titre général, débiteront successivement les silhouettes féminines les plus curieuses, les plus variées, les plus dignes de notre admiration et de notre curiosité.

THEATRE MUNICIPAL

Assurance contre l'incendie

Assemblée des souscripteurs des Compagnies d'assurances à primes évaluées, recueillies, réunies pour couvrir la valeur des objets mobiliers, appartenant au Théâtre municipal.

Les funérailles de M. Ant. Wissocq DIRECTEUR DES « ANCIENS SOLDATS MUSICIENS FRANÇAIS »

Les funérailles de M. Ant. Wissocq, directeur des « Anciens Soldats Musiciens Français », ont eu lieu à 9 h. 30, ont été célébrées en l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Ant. Wissocq, directeur des « Anciens Soldats Musiciens Français », ancien chef de musique du 8e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, décédé vendredi dernier, à l'âge de 58 ans.

LA QUESTION DES BAINS

Un groupe de lecteurs nous adressent, il y a quelques jours, une lettre, dans laquelle ils exposent très judicieusement leurs doléances sur la situation de notre ville, relativement aux bains publics.

LES CONFÉRENCES DE LA « REVUE FRANÇAISE »

La Revue Française fera donner, cet hiver, une série de conférences très intéressantes. Le sujet de ces conférences est d'un choix très heureux : Les femmes et la civilisation. Sous ce titre général, débiteront successivement les silhouettes féminines les plus curieuses, les plus variées, les plus dignes de notre admiration et de notre curiosité.

THEATRE MUNICIPAL

Assurance contre l'incendie

Assemblée des souscripteurs des Compagnies d'assurances à primes évaluées, recueillies, réunies pour couvrir la valeur des objets mobiliers, appartenant au Théâtre municipal.

CHENILS VICINAUX

Le Conseil vote l'inscription au budget communal de cinq centimes ordinaires pour les chenils vicinaux de toutes catégories ; décide de prélever sur les ressources ordinaires de la ville les ressources des chenils, d'après les dépenses de la commune.

TRAMWAYS

GRAND-PLACE

Le Conseil décide de verser à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

VACANCES DES ECOLES COMMUNALES

Les six jours annuels de vacances sont fixés à l'été, du mardi 18 août au lundi 3 septembre, et au printemps, du mardi 25 mars au lundi 3 avril.

VENTE DE VIEUX MONUMENTS DE L'ANCIEN CIMETIERE

Les monuments non réclamés et ayant appartenu à l'ancien cimetière, rue Flandre-Gauche, seront vendus par ministère du commissaire-priseur de Tourcoing.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Conseil approuve le cahier des charges pour l'adjudication, en trois lots, des fournitures classiques et du matériel de classement en 1923.

LEGS LEHEMBRE

Le Conseil accepte le legs de M. Paul Lehembre. La Ville aura à charge, au moment de la liquidation, une somme de 100.000 francs, versée à la commune de Tourcoing.

SUBVENTION AUX COMBATTANTS

Le Conseil décide de verser à la commune de Tourcoing une somme de 400.000 fr. en faveur de la commune de Tourcoing.

QUESTIONS DIVERSES

Assemblée décide l'acquisition d'un terrain sis rue de la Laitie, en vue de l'installation d'un poste de transformation électrique.

LE PAVAGE DES RUES

Le résultat de ce rapport qu'une réflexion de passage va être effectuée, un crédit étant voté au budget.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Le Conseil adopte un vœu de M. Lervage, tendant à la suppression du certificat de vie et l'établissement d'une carte d'identité pour les pensionnés.

DÉPLACEMENT DES TOMBEAUX MILITAIRES

Le Ministre de l'Intérieur communie les préfets, dans un arrêté du 26 novembre 1922, portant sur la communication aux familles intéressées, des dispositions prises à l'égard des tombes de leurs parents, morts à l'ennemi.

DANS LA POLICE

M. Desmetre, commissaire de police, chef de la Sûreté, est promu à la classe exceptionnelle.

LES FUNÉRAILLES DES MORTS GLOIREUX

Aujourd'hui, mardi, à 14 h. 30, seront célébrées en l'église Notre-Dame, les funérailles solennelles de MM. Albert Baudin, soldat au 43e R. I. et de Desmetre, 9e régiment d'artillerie, tué à la bataille de l'Ailette.

LA QUESTION DES BAINS

Un groupe de lecteurs nous adressent, il y a quelques jours, une lettre, dans laquelle ils exposent très judicieusement leurs doléances sur la situation de notre ville, relativement aux bains publics.

LES CONFÉRENCES DE LA « REVUE FRANÇAISE »

La Revue Française fera donner, cet hiver, une série de conférences très intéressantes. Le sujet de ces conférences est d'un choix très heureux : Les femmes et la civilisation. Sous ce titre général, débiteront successivement les silhouettes féminines les plus curieuses, les plus variées, les plus dignes de notre admiration et de notre curiosité.